

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DÉLIBÉRATION N° 21_135

L'an deux mille vingt et un, le sept septembre à 19h,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : TARIFS PASS NORDIQUES
SAISON 2021-2022**

Date de la convocation : mercredi 1^{er} septembre 2021

| | |
|---|--|
| <p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 27 Pouvoirs : 6 Votants : 33</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 33 Abstention : 0 Contre : 0</p> | <p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT (Entremont-le-Vieux) ; Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Bruno GUIOL, (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Mathias LAVOLE, Nathalie HENNER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73) ; Christiane BROTTO SIMON (Saint Franc) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz)</p> <p>Pouvoirs : Myriam CATTANEO à Pierre FAYARD ; Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO ; Murielle GIRAUD à Laurette BOTTA ; Suzy REY à Martine MACHON ; Véronique MOREL à Mathias LAVOLE ; Maryline ZANNA à Denis BLANQUET</p> |
|---|--|

CONSIDÉRANT la compétence de la Communauté de Communes en matière touristique et notamment de gestion de l'Espace nordique des Entremonts,

CONSIDÉRANT les décisions prises par les instances nationales, régionales et départementales fixant pour l'ensemble des sites nordiques les tarifs des redevances réciprocitaires à appliquer ;

CONSIDÉRANT la mise en place de la vente en avant-saison du 1^{er} octobre au 15 novembre 2021,

CONSIDÉRANT le poids financier que peuvent représenter ces préventes dans le Chiffre d'Affaire de l'Espace nordique ;

Pour la saison 2021-2022, les tarifs des redevances réciprocitaires proposés sont les suivants :

| TYPE DE REDEVANCE | 2020/2021 | | 2021/2022 | |
|---------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------|--------------------------------|-------------------------|
| | Tarif avant saison | Plein tarif à partir du | Tarif avant saison | Plein tarif à partir du |
| | du 01/10/2020 au 17/11/2020 | 18/11/2020 | du 01/10/2021 au 15/11/2021 | 16/11/2021 |
| Nordic Pass National Adultes* | 180,00 € | 210,00 € | 180,00 € | 210,00 € |
| Nordic Pass National Enfants* | 60,00 € | 70,00 € | 65,00 € | 75,00 € |
| Nordic Pass Savoie Adultes ** | 114,00 € | 136,00 € | 120,00 € | 140,00 € |
| Nordic Pass Savoie Enfants** | 44,00 € | 50,00 € | 45,00 € | 52,00 € |
| Nordic Pass Chartreuse Adultes | 56,00 € | 65,00 € | 56,00 € | 65,00 € |
| Nordic Pass Chartreuse Enfants | 16,00 € | 20,00 € | 16,00 € | 20,00 € |
| Carte magnétique | / | 1,50 € | / | 1,50 € |

Envoyé en préfecture le 10/09/2021

Reçu en préfecture le 10/09/2021

Affiché le

ID : 038-200040111-20210907-21_135-DE

*Valable sur l'ensemble des domaines nordiques adhérents à Nordic France sauf le
Atlantiques

** Valable dans les 14 sites adhérents à Savoie Nordique

Hautes-Pyrénées et Pyrénées
SLOW

Le conseil communautaire, après être passé au vote tarif par tarif, à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'adopter les tarifs des redevances réciprocitaires ci-dessus.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 10 septembre 2021,

La Présidente,
Anne LENFANT

